

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 MAI 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.05. 53.B**

**Pôle mécanique à  
L'Isle d'Espagnac :  
avenants n°1 aux  
baux commerciaux  
avec les sociétés  
Charente Couleurs et  
Logiconsult**

**LE VINGT MAI DEUX MILLE DIX à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Gond Pontouvre - 16160 GOND PONTOUVRE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mai 2010**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BEAUCHAUD

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE

**POLE MECANIQUE A L'ISLE D'ESPAGNAC : AVENANTS N°1 AUX BAUX COMMERCIAUX AVEC  
LES SOCIETES CHARENTE COULEURS ET LOGICONSULT**

La société CHARENTE COULEURS est installée depuis 2003 dans une partie de l'ensemble immobilier du Pôle Mécanique (ZI n°3). La surface affectée au bail commercial est composée d'un local de stockage et d'un espace sanitaire non contigu.

En 2008, la société LOGICONSULT est venue s'implanter dans l'autre partie du bâtiment, dont font partie intégrante les sanitaires.

CHARENTE COULEURS se sert très peu des sanitaires. De ce fait, dans un souci de cohérence, cet espace n'a plus lieu de figurer parmi les biens qui lui sont attribués dans son contrat de location. Les deux parties sont d'accord pour modifier l'affectation des espaces loués sans modification des surfaces et par conséquent sans incidence sur les loyers.

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au bail commercial du 28 mars 2006 passé avec la société CHARENTES COULEURS.

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au bail commercial du 22 décembre 2008 passé avec la société LOGICONSULT.

**D'AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à signer lesdits avenants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**31 mai 2010**

**Affiché le :**

**31 mai 2010**